

ASSEMBLÉE DE PROVINCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 43-2018/APS

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Gouvernement	1
Congrès	1
Trésorier	1
Directions	14
JONC	1
Archive NC	1
IGPS	1

DÉLIBÉRATION

relative à l'accueil des volontaires du service civique par la province Sud

L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code du service national ;

Vu l'avis de la commission du personnel et de la réglementation générale réunie le 3 juillet 2018 ;

Vu le rapport n° 17339-2018/1-ACTS/DRH du 25 juin 2018,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 13 JUILLET 2018 , LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : L'assemblée de la province Sud décide de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité provinciale.

ARTICLE 2 : Le Président de la province Sud est autorisé à demander l'agrément nécessaire auprès du Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie.

ARTICLE 3 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.